



Augmentation de capital réservée soumise au vote de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2009

Paris, le 26 janvier 2009

SFC annonce que l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé le 26 janvier 2009 le visa n°09-016 sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital, composé d'un document de référence et de son actualisation et une note d'opération, et présente les modalités de l'opération

(A) INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

Présentation de la Société

La Société Française de Casinos se positionne comme un acteur de référence du jeu en France s'appuyant sur deux pôles d'activité :

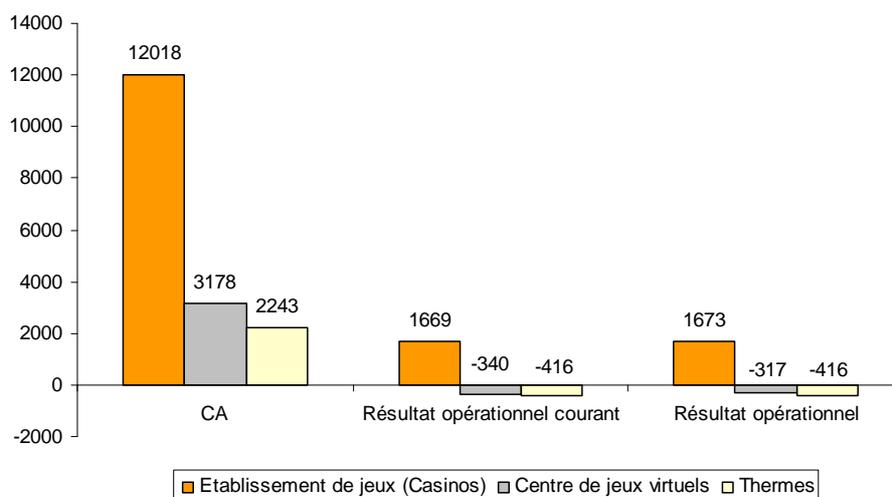
- Casinos : 3 établissements localisés à Gruissan (Aude) intégrant un hôtel, Chatel-Guyon (Puy de Dôme) où est également exploitée une station thermale en cours de cession, et Port-la-Nouvelle (Aude).
- SFC poursuit l'exploitation de l'enseigne la Tête dans les Nuages par le biais du centre situé au Passage des Princes à Paris et développe des partenariats portant sur l'implantation d'espaces de jeux avec des groupes tels que la Compagnie des Alpes (Parc Astérix, La Mer de Sable, Parc de Bagatelle...) et Pierre & Vacances.

Historique

- Mars 1997 : Introduction sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.
- Mars 1999 : La Société est placée en redressement judiciaire.
- Décembre 2000 : Le Tribunal de commerce de Paris ordonne un plan de redressement par voie de continuation au bénéfice de VERNEUIL PARTICIPATIONS.
- Janvier 2006 : Signature d'une promesse de cession par le Groupe Partouche à la Société de 55,56% du capital de Société Française de Casinos et signature d'une promesse d'apport par Frameliris à la Société de 44,44% du capital de Société Française de Casinos.
- Avril 2006: Acquisition de 55,56% du capital de Société Française de Casinos.
- Janvier 2007 : Cession des murs de l'hôtel et du casino de Gruissan (10).
- Juillet 2008 : Ouverture d'un centre de jeux virtuels en partenariat au sein du Bowling de Clermont Ferrand (63).
- Octobre 2008 : Dissolution sans liquidation de 100% de Société Holding de Casinos et transfert de son patrimoine le 29 octobre à SFC.
- Novembre 2008 : Désengagement de la Société de l'activité thermale par la cession des actifs de l'institut de remise en forme et du centre thermal de Châtel Guyon à la Mairie locale. Cette cession à un prix de 1 €uro devra être finalisée au plus tard le 31 mars 2009 et la date de jouissance a été fixée au 1^{er} novembre 2008.

Données financières

- Contribution de chaque activité de SFC sur l'exercice clos au 31 octobre 2007



Il est précisé que le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel sont respectivement de - 844 KE et - 694 K€ au titre de la structure.

- *Capitaux propres et endettement conformément aux déclarations du CESR*

Capitaux propres et endettement	Au 31 octobre 2008 En € (non audités)	Au 30 avril 2008 En € (audités)
TOTAL des dettes financières courantes	19 574 507	18 538 405
TOTAL des dettes financières non courantes	1 732 006	2 156 950
Capitaux propres part du Groupe hors résultat	18 167 896	17 835 931

Analyse de l'endettement financier net	Au 31 octobre 2008 En € (non audités)	Au 30 avril 2008 En € (audités)
Liquidités	1 630 797	1 015 707
Créances financières à court terme	-	-
Dettes financières courantes à court terme	19 574 507	18 538 405
Endettement financier net à court terme	17 943 710	17 522 698
Endettement financier net à moyen et long termes	1 732 006	2 156 950
Endettement financier net	19 675 716	19 679 648

Il n'existe pas de passif éventuel. Aucun évènement récent n'est intervenu entre le 31/10/2008 et la date de visa sur le prospectus.

Les principaux risques

Risques afférents à la Société :

- Risque de liquidité : SFC doit faire face à plusieurs échéanciers :
 - SFC a procédé à compter du 13 juillet 2007 à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 5.062,5 K€ composé de 125 obligations de 40.500 € de valeur nominale chacune, portant intérêt au taux de 9% l'an. EEM ainsi que Monsieur Labati, qui possèdent 62 obligations à eux deux, ont accepté de se faire rembourser leurs obligations en action dans le cadre de la présente Opération. Néanmoins, La société s'est engagée au plus tard le 31 janvier 2009 à rembourser 20% du capital de l'emprunt aux autres obligataires, soit un montant total de 510.300€. Le solde, représentant un montant d'environ 2,2M€, devra être remboursé avant le 31/12/2009.

Communiqué de presse

- La Société devra rembourser une partie du solde du crédit vendeur au Groupe Partouche avant fin avril 2009, représentant un montant de 2,4M€.
- La Société devra également rembourser un emprunt de 2,5M€ qui arrive à échéance en octobre 2009.

La Société considère que le risque de liquidité est significatif (Cf. déclaration sur le fonds de roulement).

- Risques concurrentiels.
- Risques liés aux contrats de délégation de service public de casinos et des autorisations de jeux.
- Risques règlementaires.

Risques afférents aux valeurs mobilières de placement

- Risque relatif au vote de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2009 : Les augmentations de capital réservées seront soumises au vote des actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 30 janvier 2009. En cas de vote négatif de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la présente opération de restructuration de l'endettement serait annulée et la situation financière de la Société pourrait en être affectée.
- Risques relatifs aux actions émises : Fluctuation possible du prix des actions émises.

Evolution récente de la situation financière

	Consolidé publié			
	31/10/06 ³ Consolidé (IFRS)	31/10/06 ² Pro-forma	31/10/2007	30/04/08 ¹
<i>En milliers d'euros</i>				
Actifs non courants	53.255	53.236	49.111	49.395
Actifs courants	8.864	8.807	7.812	7.313
Total de l'actif	62.119	62.043	56.923	56.707
Capitaux propres	18.893	18.421	18.738	17.687
Passifs non courants	15.532	15.532	13.347	13.040
Passifs courants	27.694	28.090	24.838	25.980
Endettement financier net	23.183	23.579	18.401	19.679

(1) Période de 6 mois du 1^{er} novembre 2007 au 30 avril 2008.

(2) Présentation du bilan comme si l'acquisition par la Société, de 55,56% du capital de la SHC avait eu lieu de manière rétroactive au 31 octobre 2005 (et non au 26 avril 2006) et représentant 12 mois d'exploitation des activités casinotières, thermales, hôtelières et de centres de jeux.

(3) Exercice de 10 mois du 1^{er} janvier 2006 au 31 octobre 2006.

<i>En K€</i>	Groupe 30 /04/08 ³ (IFRS)	Groupe 31/10/07 ² (IFRS)	Groupe 31/10/06 ¹ (IFRS)
Flux opérationnel	-219	1.818	588
Flux sur investissements	-402	5.217	339
Flux de financement	-511	(6.742)	59
Variation de la trésorerie	(1.132)	293	987

(1) Exercice de 10 mois.

(2) Exercice de 12 mois.

(3) Comptes semestriels de 6 mois.

Communiqué de presse

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2008 (6 mois)	31/10/2007 (12 mois)	30/04/2007 (6 mois)	31/10/06(1) IFRS	31/10/06(2) Pro-forma
Produits des activités ordinaires (3)	7.404	17.798	7.833	10.380	16.455
Résultat opérationnel courant	(1.126)	69	-555	438	520
Résultat opérationnel	-415	247	-491	506	549
Résultat avant impôts	(1.058)	(1.017)	(1.074)	-143	-561
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1.040)	-943	-893	939	-986
Résultat net part du Groupe	(1.026)	-705	-586	759	-764

(1) Exercice de 10 mois du 1^{er} janvier au 31 octobre (6 mois d'exploitation des activités casinotières, thermales et hôtelières et 10 mois d'exploitation de l'activité de centres de jeux).

(2) Présentation du compte de résultat comme si l'acquisition par la Société, de 55,56% du capital de la SHC avait eu lieu de manière rétroactive au 31 octobre 2005 (et non au 26 avril 2006) et représentant 12 mois d'exploitation des activités casinotières, thermales, hôtelières et de centres de jeux.

La Société Française de Casinos a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 7,3 M€ au premier semestre de l'exercice 2007/2008 (du 1^{er} novembre 2007 au 30 avril 2008), en légère décroissance par rapport au chiffre d'affaires du premier semestre 2006/2007.

Tendances

Le groupe SFC a réalisé sur l'ensemble de l'exercice 2007/2008, un chiffre d'affaires de 14.059 K€, en retrait de 8% par rapport à l'exercice 2006/2007. L'activité des 3 casinos représente 11.047 K€ de Chiffre d'affaires en retrait de 14%, Le hors jeux quand à lui génère un Chiffre d'affaires de 2.623K€ et progresse de 7%. Le secteur Jeux virtuels, génère 3.000 K€ enretrait de 5%. Il faut préciser que le Chiffre d'affaires global de SFC est retraité du Chiffre d'affaires des Thermes pour 1 925 K€.

Les casinos incluant l'activité restauration, représentent 78% du Chiffre d'affaires global, les jeux virtuels 22% du Chiffre d'affaires de SFC.

SFC a rencontré diverses difficultés d'exploitation qui ont impacté de façon très défavorable son chiffre d'affaires. Ainsi, des éléments règlementaires et la crise économique ont lourdement pesé sur les revenus tirés des jeux de casino :

- Eléments règlementaires ; interdiction de fumer et retard dans l'adoption des règles européennes autorisant les jeux en ligne ;
- La crise économique a conduit la clientèle traditionnelle des machines à sous, affectée par la hausse des carburants et par les incertitudes pesant sur les l'évolution des retraites et des placements, à une fréquentation bien moindre que les années précédentes.

Ajouté à cet environnement défavorable lié au métier de casinotier, la société doit également faire à face à des difficultés de financement (Cf déclaration sur le fonds de roulement).

Déclaration sur le fonds de roulement

La société ne dispose pas, à la date de dépôt du présent prospectus, d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.

Les deux opérations d'augmentation de capital réservées soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 30 janvier 2009 serviront à la compensation d'une partie des dettes issues des emprunts obligataires, dont l'échéance de remboursement, suite à un accord des obligataires du 10/12/2008, a été reportée au 31/12/2009, et à la compensation des créances en comptes courants des actionnaires historiques de SFC.

La Société améliorera de ce fait sa structure financière mais ne disposera pas à la suite de ces deux augmentations de capital d'un fonds de roulement net suffisant au regard de ses besoins de trésorerie d'exploitation. En cas de réalisation de la présente Opération, le montant qui pourrait lui permettre de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie lié à son activité, au cours des douze prochains mois est estimé à 7,04M€.

Communiqué de presse

Pour remédier à cette situation et disposer de ressources suffisantes dans les douze prochains mois, la Société pourra engager un certain nombre d'opérations :

- Cession du casino d'Agadir d'un montant global de 1,7M€. 700K€ ont été payés à SFC en 2008, 200K€ le 19 janvier 2009 et le solde du paiement d'un montant de 800K€ devrait être effectué selon l'échéancier suivant :
 - 200K€ avant le 30 janvier 2009,
 - 400K€ avant le 15 février 2009 ;
 - 200K€ avant le 28 février 2009.
- Financement pour un montant de 4 M€ auprès d'un pool bancaire au cours du mois d'octobre 2009. Ce financement est en cours de négociation et une proposition de ce pool bancaire devrait être présentée à la Société, suite à la réalisation de la présente opération. Dans le calendrier des encaissements et décaissements prévus par SFC, le financement auprès d'un pool bancaire ne devient nécessaire qu'au mois d'octobre 2009 pour faire face notamment au remboursement d'un emprunt d'un montant de 2,5M€ et du remboursement du solde de l'emprunt obligataire.
- Cession des murs du casino de Châtel Guyon, représentant un montant total de 2.240 K€ (estimation Société) prévu en avril 2009. Le processus de vente n'a pas été amorcé et aucun contact n'a été pris à ce jour.

La réalisation des deux opérations d'augmentation de capital, la cession du Casino d'Agadir et des murs du casino de Châtel Guyon et l'obtention du financement par le pool bancaire permettra au groupe de disposer d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.

En cas de non cession des murs du casino de Châtel Guyon et de la non obtention du financement bancaire, ou de la réalisation de ces deux opérations dans des conditions moins favorables que celles envisagées, la Société aurait à faire face à un risque de liquidité.

(B) ELEMENTS CLES DE L'OPERATION

Objectifs de l'Opération

L'augmentation de capital réservée, au prix de 9€ d'un montant global de 4.199.994€ permettra à la société de :

- rembourser par compensation de créances en compte courant de Verneuil Participations pour la somme de 2,7 millions d'euros au titre de la souscription à 300.000 actions de la société SFC. Le solde du compte courant appartenant à Verneuil Participations, suite à cette opération, sera environ égal à 60K€ au 31/12/2008 ;
- rembourser par compensation de créances en compte courant de Frameliris pour la somme de 1,5 millions d'euros au titre de la souscription à 166.666 actions de la société SFC. Le solde du compte courant appartenant à Frameliris, suite à cette conversion, sera environ égal à 1,3M€ au 31/12/2008

L'augmentation de capital réservée aux porteurs d'obligations, au prix de 6€ d'un montant global de 2.614.908€ permettra à la Société de rembourser par compensation de créances obligataires EEM à hauteur de 2.572.836€, et Monsieur Labati à hauteur de 42.072€. Les montants à compenser sont composés du capital de l'emprunt obligataire de EEM et de Monsieur Labati (2.511.000€) ainsi que des intérêts au 31/12/2008 (103.908€).

Cette opération permet donc de rembourser en capital les 62 obligations souscrites par EEM (61) et par Labati (1) sur les 125 obligations émises le 13 juillet 2007, soit 49,6% des créances obligataires.

Communiqué de presse

Informations concernant l'Opération

	Augmentation de capital réservée à des titulaires de comptes courants d'actionnaires (Frameliris et Verneuil Participations)	Augmentation de capital réservée à des porteurs d'obligations (société EEM et M. Labati)
Nombre d'Actions à émettre	466.666	435.818
Montant nominal de l'opération (€)	1.283.331,5	1.198.499,5
% du capital après Opération	12,94%	12,08%
% de droits de vote après Opération	10,99%	10,27%
Prix de souscription	9 €	6 €
Produit de l'augmentation de capital par compensation de créance	4.199.994€	2.614.908€

Nature de l'opération :

Le montant levé dans le cadre de l'Opération provient exclusivement de la compensation de créances. L'opération réservée ne comporte pas de tranche en numéraire.

Date de jouissance des Actions Nouvelles :

1^{er} novembre 2007.

Cotation des Actions Nouvelles

Admission aux négociations sur le marché Euronext C de Nyse Euronext Paris le 5 février 2009. Actions Nouvelles assimilables aux Actions Anciennes sous le code ISIN FR FR0010209809.

Rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs

50 K€

(C) DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Répartition du capital et dilution potentielle

- *Incidence de l'Opération sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société*

Répartition du capital

Actionnaires	Nombre d'actions actuel	% du capital	Nombre d'actions après Opération	% du capital
Frameliris	1 624 203	60,06%	1 790 869	49,65%
Verneuil Participations	637 214	23,56%	937 214	25,99%
EEM	40 000	1,48%	468 806	13,00%
Verneuil + EEM	677 214	25,04%	1 406 020	38,98%
Autres actionnaires nominatifs	39 465	1,46%	46 477	1,29%
Jean Paul Appert	158 200	5,85%	158 200	4,39%
Public	205 084	7,58%	205 084	5,69%
Total	2 704 166	100,00%	3 606 650	100,00%

Communiqué de presse

Répartition des droits de vote

Actionnaires	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre de droits de vote après opération réservée	% des droits de vote
Frameliris	1 624 203	48,61%	1 790 869	42,20%
Verneuil Participations	1 274 428	38,14%	1 574 428	37,10%
EEM	40 000	1,20%	468 806	11,05%
Verneuil + EEM	1 314 428	39,34%	2 043 234	48,14%
Autres actionnaires nominatifs	39 636	1,19%	46 648	1,10%
Jean Paul Appert	158 200	4,73%	158 200	3,73%
Public	205 084	6,14%	205 084	4,83%
Total	3 341 551	100,00%	4 244 035	100,00%

▪ Dérogation de déclenchement de l'OPA par Verneuil Participations

Les actions nouvelles remises à Verneuil Participations en rémunération de la conversion de leurs comptes courants détenus dans SFC les amène à augmenter leur participation dans le capital de plus de 2%, passant de 23,56% à 25,99% du capital de SFC. Cette augmentation de leur participation au capital de SFC les obligerait à déclencher une offre publique d'achat en application de l'article 234-5 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

A ce titre, une dérogation au dépôt d'une offre publique d'achat a été accordée à Verneuil Participations sur SFC le 26 janvier 2009.

- *Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire détenant 1% du capital et ne souscrivant pas à la présente émission :*

	Participation de l'actionnaire (%)	
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des Actions	1%	1%
Après émission de 466.666 actions (augmentation de capital réservée par compensation de créances en compte courant)	0,85%	0,85%
Après émission de 435.818 actions (augmentation de capital réservée aux porteurs d'obligations)	0,86%	0,86%
Après émission de 902.484 actions (Réalisation des deux augmentations de capital réservée)	0,75%	0,75%

Tableau relatif aux effets des opérations sur les capitaux propres

L'incidence de la présente émission sur la quote-part % capitaux propres consolidés part du groupe, calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe et du nombre d'actions au 30 septembre 2008:

	Avant émission	Après augmentation de capital réservée au profit de Verneuil Participations et de Frameliris	Après augmentation de capital réservée au profit de EEM et de Monsieur Labati	Après Opération globale
Capitaux propres (en €)	16 809 885	21 009 879	19 424 793	23 624 787
Nombre d'actions composant le capital	2 704 166	3 170 832	3 139 984	3 606 650
Capitaux propres par action (en €)	6,22	6,63	6,19	6,55

Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'Opération

A la connaissance de la Société, les conseils ayant participé à cette Opération, ainsi que toutes les personnes physiques et morales participant à l'Opération ne sont pas à ce jour, dans une situation présentant un conflit d'intérêt pouvant influencer sur l'Opération.

Il est néanmoins précisé que Verneuil Participations est actionnaire à hauteur de 30,94%. Verneuil Participations contrôle de fait EEM et ces deux souscripteurs à l'Opération agissent de concert.

Dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2009, Verneuil Participations s'est engagée à s'abstenir lors du vote de la résolution proposant l'augmentation de capital réservée à EEM.

Créanciers obligataires :

Au cours de l'assemblée générale du 17 juin 2008, la Société a proposé aux obligataires de reporter la date d'échéance de l'emprunt obligataire, à des conditions identiques, au 31 décembre 2008. Le report a été accepté à l'unanimité.

La Société a également proposé à l'ensemble des Obligataires de renoncer au remboursement des obligations non convertibles qu'ils ont souscrites en Juillet 2007 et de souscrire à une augmentation de capital qui leur serait réservée par compensation avec tout ou partie de la créance qu'ils détiennent sur SFC. Le prix alors envisagé devait se situer aux alentours de 8 euros par action et ne devait pas être inférieur à 105% de la moyenne des 20 derniers cours de bourse du titre SFC.

Au cours d'une réunion du 5 décembre 2008, la souscription par compensation avec tout ou partie de leur créance a été proposé à l'ensemble des obligataires à un prix fixé à 6 euros, le prix étant supérieur au cours de bourse à cette date (5,10€) et à 105 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse du titre SFC (5,15€).

EEM et Monsieur Labati se sont déclarés intéressés et se sont engagés à participer à l'opération au prix fixé de 6 euros. Ces deux actionnaires ont également renoncé à percevoir les intérêts de l'emprunt obligataire pour la période entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 janvier 2009 (date de tenue de l'assemblée générale extraordinaire).

Les autres obligataires ont préféré un remboursement de leur créance.

Compte tenu de la situation de trésorerie de la Société, SFC a proposé lors de l'Assemblée Générale des Obligataires du 10 décembre 2008, aux obligataires n'ayant pas souhaité participer à la présente opération d'augmentation de capital, de reporter la date d'échéance de l'emprunt obligataire, à des conditions identiques, au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale des Obligataires du 10 décembre 2008 a décidé en contrepartie du report de l'échéance susvisée, de fixer les modalités de remboursement partiel de l'emprunt obligataire comme suit :

- La Société s'engage à payer, tous les 6 mois, les intérêts échus de l'emprunt obligataire, compte tenu, le cas échéant, des remboursements partiels du capital qui auront pu être effectués.
- SFC s'engage au plus tard le 31 janvier 2009 à rembourser 20% du capital de l'emprunt à chaque obligataire à chaque obligataire n'ayant pas souhaité participer à la présente opération d'augmentation de capital, soit un montant total de 510.300€ à répartir au prorata de la somme prêtée par chaque obligataire. En garantie du remboursement de cette quote part de l'emprunt obligataire, la Société Frameliris s'engage irrévocablement à consentir, une hypothèque conventionnelle sur l'immeuble sis 21, rue de Vanves à Boulogne Billancourt (92100) dont elle est propriétaire au bénéfice des créanciers obligataires.

Communiqué de presse

Il est précisé que les porteurs d'obligations sont identiques depuis la date d'émission (17 juillet 2007).

Invest Securities Corporate a acquis 5 obligations SFC en juillet 2007 pour un montant total de 202.500€, représentant 4% de l'émission globale des obligations. Invest Securities Corporate ne participe pas à la présente Opération et a choisi suite à la réunion des Obligataires du 10 décembre 2008 de se faire rembourser ses obligations au 31/12/2009. Invest Securities Corporate n'est pas à ce jour dans une situation présentant un conflit d'intérêt pouvant influencer sur l'Opération.

Invest Securities Corporate a conseillé La Société Française de Casinos dans la rédaction de la Présente Note d'Opération dans le cadre de la présente augmentation de capital.

Composition du conseil d'administration de SFC :

Le conseil d'administration de SFC est constitué de Monsieur Pessiot, Monsieur Doulcet et Monsieur Gontier.

Il est précisé que Monsieur Doulcet est également Président Directeur Général de Verneuil Participations, directeur général délégué et administrateur de EEM et que Monsieur Gontier est Président Directeur Général de EEM.

Verneuil Participations et Frameliris en tant qu'administrateurs de la Société, ont l'obligation de s'abstenir de participer à l'opération en cas de détention d'une information privilégiée conformément aux articles 622-1 et 622-2. Ces deux actionnaires déclarent ne pas avoir en leur possession d'informations privilégiées qui les mettrait en position d'initiés par rapport aux actionnaires minoritaires.

Nomination de nouveaux administrateurs

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2008 a approuvé le principe de proposer à la prochaine Assemblée Générale :

- la nomination pour 2 ans de Monsieur Labati au poste d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2009 ;
- la nomination de Monsieur Patrice Decaix, représentant de EEM, au poste d'administrateur sous la condition suspensive de la réalisation de l'Opération.

Communiqué de presse

(D) MODALITES PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'opération

5 janvier 2009	Dépôt de la demande de dérogation de déclenchement de l'OPA au profit de Verneuil Participation
14 janvier	Publication au BALO de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se prononcer sur l'Opération
26 janvier 2009	Obtention de la dérogation
26 janvier 2009	Publication AMF de l'obtention de la dérogation
26 janvier 2009	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus.
26 janvier 2009	Diffusion du communiqué de lancement de l'opération
30 janvier 2009	Assemblée générale devant se prononcer sur l'opération réservée
2 février 2009	Mise en ligne sur le site de SFC du certificat du dépositaire établi par les commissaires aux comptes de la Société
2 février 2009	Communiqué de presse annonçant la décision de l'assemblée générale extraordinaire
3 février 2009	Avis de Nyse Euronext Paris S.A constatant la création des Actions Nouvelles
5 février 2009	Livraison des Actions Nouvelles au profit des réservataires
5 février 2009	Admission à la cotation des Actions Nouvelles SFC
5 mars 2009	Conseil d'administration de SFC arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2008

Contact investisseurs-Responsable de l'information financière

Pascal PESSIOT
Président du Conseil d'Administration
Société Française de Casinos
9, rue de Téhéran – 75008 Paris
Téléphone : + 33 1 53 57 31 31
Télécopie : + 33 1 53 57 31 39
E-mail : contact.actionnaires@casinos-sfc.com

Mise à disposition du prospectus

- Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires, peuvent être consultés au siège social de la Société.
- Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de la Société, et consultable sur les sites Internet de la Société (<http://www.casinos-sfc.com>) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Contacts

SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS
Pascal PESSIOT
Président

Patrick CUITOT
Directeur Général
Tél : +33 1 53 57 31 31
contact.actionnaires@casinos-sfc.com .